

---

**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE (PAM)  
CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE  
CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

---

Quinzième réunion des correspondants du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)

REMPEC/WG.56/1/1/Rev.1\*  
2 juin 2023  
Original : anglais

Kappara, Malte, 13-15 juin 2023

**Point 1 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour**

**Ordre du jour provisoire annoté et projet d'emploi du temps**

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

---

REMPEC  
Malte, 2023

---

\* nouveau tirage pour raisons techniques.

### **Note du Secrétariat**

Ce document fournit de brèves informations sur les actions à prendre par les participants à la réunion, ainsi qu'un projet d'emploi du temps. Cet emploi du temps, préparé par le Secrétariat, doit être considéré comme provisoire, et peut être modifié par les participants à la réunion, le cas échéant.

## **Introduction**

1 La quinzième réunion des correspondants du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC), ci-après désignée la réunion, est organisée à Kappara, Malte, du 13 au 15 juin 2023, conformément au Programme de travail (PoW) et au budget 2022-2023 du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), également appelé PNUE / PAM, adopté par la vingt-deuxième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (« la Convention de Barcelone ») et à ses Protocoles (CdP 22) (Antalya, Türkiye, 7-10 décembre 2021).

2 Les principaux objectifs de la réunion sont :

- .1 d'examiner la mise en œuvre des activités et livrables par le REMPEC conformément aux Programmes de travail et budgets du PNUE / PAM approuvés pour les exercices biennaux 2020-2021 et 2022-2023 depuis la quatorzième réunion des correspondants du REMPEC (en ligne, 31 mai-2 juin 2021) ; et
- .2 de discuter et convenir des activités et livrables du projet de Programme de travail du PNUE / PAM pour l'exercice biennal 2024-2025, tels que proposés par le REMPEC, avant leur soumission pour approbation lors de la prochaine réunion des points focaux du PNUE / PAM (Istanbul, Türkiye, 12-15 septembre 2023), et pour adoption par la vingt-troisième réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles (CdP 23) (Izola, Slovénie, 4-8 décembre 2023).

3 L'ensemble des correspondants gouvernementaux du REMPEC ont été invités à nommer leurs représentants à la réunion, conjointement et en consultation avec leurs correspondants Prévention du REMPEC et leurs correspondants OPRC du REMPEC respectifs. La participation d'observateurs représentant les secteurs de l'industrie pétrolière, chimique, portuaire et du transport maritime au sein des délégations nationales a été fortement encouragée. L'invitation à la réunion a également été élargie aux agences spécialisées des Nations Unies, à d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales, ainsi qu'aux organisations et associations professionnelles internationales dont les activités sont liées aux travaux du Centre.

4 Pour aider les participants à la réunion dans leur travail, les annotations suivantes à l'ordre du jour provisoire fournissent des informations sur les actions que les participants à la réunion seront invités à prendre pour chaque point de l'ordre du jour.

## **Ouverture de la réunion**

5 La réunion s'ouvrira le mardi 13 juin 2023 à 9 h et devrait se clôturer le jeudi 15 juin 2023 à 16 h 30.

## **Organisation de la réunion**

### **Règlement intérieur**

6 Le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la Méditerranée contre la pollution et à ses Protocoles (UNEP/IG.43/6, Annexe XI) s'applique *mutatis mutandis* aux délibérations de cette réunion.

### **Élection du bureau**

7 **Les participants à la réunion seront invités** à élire un Président, un Vice-président et un Rapporteur.

## **Langues de travail**

8 Les langues de travail de la réunion seront l'anglais et le français. Un service d'interprétation simultanée anglais / français / anglais sera assuré lors de la réunion. Tous les documents de travail seront disponibles dans les deux langues officielles du Centre, à savoir l'anglais et le français. Les documents d'information seront disponibles dans leur langue d'origine, à moins qu'une traduction n'ait été fournie dans la seconde langue de travail.

## **Documents connexes**

9 Dans un souci d'économies, les documents cités lors de la réunion et qui ont déjà été distribués pour une autre réunion du REMPEC **ne seront pas** redistribués. Il est demandé aux délégations d'apporter leurs propres exemplaires de ces documents.

### **Point 1 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour**

10 L'ordre du jour, tel que proposé dans le document REMPEC/WG.56/1/Rev.3 et annoté dans le présent document, sera soumis aux participants à la réunion pour adoption. Les participants à la réunion seront également invités à arrêter l'emploi du temps. Un projet d'emploi du temps, qui a un caractère provisoire et peut être modifié par les participants à la réunion, le cas échéant, est proposé en **Annexe** au présent document.

### **Point 2 de l'ordre du jour : Rapport d'avancement sur les activités du REMPEC depuis la quatorzième réunion des correspondants du REMPEC**

11 Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.56/2 proposant un aperçu des activités menées par le Centre depuis la quatorzième réunion des correspondants du REMPEC (en ligne, 31 mai-2 juin 2021).

12 Dans sa présentation, le Secrétariat fera référence au rapport de la première réunion de coordination sur la Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031) (Floriana, Malte, 29 novembre-1<sup>er</sup> décembre 2022), tel qu'il figure en Appendice au document REMPEC/WG.56/INF.3.

13 **Les participants à la réunion sont invités** à prendre note des informations fournies dans ce document et à les commenter, le cas échéant.

### **Point 3 de l'ordre du jour : Pollution illégale et accidentelle par les hydrocarbures et les SNPD des navires**

- **Projet final de procès-verbal commun d'observation / de constatation de pollution en mer par les hydrocarbures**

14 Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.56/3/1 qui fournit des informations sur le projet final de procès-verbal commun d'observation / de constatation de pollution en mer par les hydrocarbures développé dans le cadre du réseau méditerranéen d'agents chargés de l'application des lois relatives à la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL) dans le cadre de la Convention de Barcelone (MENELAS).

15 Dans sa présentation, le Secrétariat fera référence au rapport de la cinquième réunion du MENELAS (Floriana, Malte, 22-23 février 2023), tel qu'il figure en Appendice au document REMPEC/WG.56/INF.4.

16 **Les participants à la réunion seront invités** à prendre note des informations fournies, à examiner les propositions formulées par le Secrétariat dans le document REMPEC/WG.56/3/1, ainsi qu'à examiner et valider le projet final de procès-verbal commun d'observation / de constatation de pollution en mer par les hydrocarbures, tel qu'il figure en Appendice audit document.

- **Groupe de travail technique méditerranéen (MTWG) et activités connexes**

17 Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.56/3/2 faisant le point sur les avancées réalisées par le Groupe de travail technique méditerranéen (MTWG) depuis la quatorzième réunion des correspondants du REMPEC (en ligne, 31 mai-2 juin 2021) et qui expose les activités futures à intégrer à son programme de travail pour la période biennale 2024-2025.

18 Le Secrétariat fera en particulier référence à la version finale du guide « Condensats – Guide d'intervention chimique en Méditerranée », développé dans le cadre du MTWG.

19 **Les participants à la réunion seront invités** à prendre note des informations fournies, à examiner les propositions formulées par le Secrétariat dans le document REMPEC/WG.56/3/2, ainsi qu'à examiner et convenir du « Condensats – Guide d'intervention chimique en Méditerranée », tel qu'il figure en Annexe audit document.

- **Unité d'assistance méditerranéenne (UAM) et activités connexes**

20 Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.56/3/3 présentant les développements relatifs au financement de l'Unité d'assistance méditerranéenne (UAM), qui célèbre son trentième anniversaire en 2023.

21 Le Secrétariat fera en particulier référence à sa proposition visant à augmenter le Fonds spécial renouvelable de l'UAM de manière à couvrir un mois supplémentaire, de sorte qu'il puisse financer les dépenses moyennes d'une mission d'expert sur deux mois.

22 **Les participants à la réunion seront invités** à prendre note des informations fournies et à examiner la proposition du Secrétariat formulée dans le document REMPEC/WG.56/3/3 en vue de soumettre le projet de décision des Parties contractantes, tel qu'il figure en Annexe audit document, pour approbation par la prochaine réunion des points focaux du PNUE / PAM et pour adoption par la CdP 23, le cas échéant.

- **Partage des données, suivi et communication de l'information**

23 Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.56/3/4/Rev.1 dressant un bilan des avancées réalisées sur le plan du partage des données, du suivi et de la communication de l'information depuis la dernière réunion des correspondants du REMPEC (en ligne, 31 mai-2 juin 2021).

24 Le Secrétariat fera en particulier référence au modèle révisé du « Manuel sur les mécanismes nationaux pour la mobilisation d'équipements d'intervention et d'experts en cas d'urgence » (Version 2023), tel qu'il figure en Annexe 1 au document REMPEC/WG.56/3/4/Rev.1.

25 Le Secrétariat se réfèrera également aux normes de données et dictionnaires de données révisés pour l'Indicateur commun 19 (IC 19) du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP), ainsi qu'à la version finale de l'IC 19 de l'IMAP, tels qu'ils figurent, respectivement, en Annexe 2 et Annexe 3 au document REMPEC/WG.56/3/4/Rev.1.

26 Enfin, le Secrétariat fera référence à la revue des meilleures pratiques pour le Descripteur 8 (D08C03, D08C04) de la Directive-cadre Stratégie pour le milieu marin de l'UE<sup>2</sup> (DCSMM), comme indiqué dans le document REMPEC/WG.56/INF.6, et les propositions de chapitres du groupe de pollution IMAP pour le rapport 2023 sur l'état de la qualité de la Méditerranée (MED QSR 2023), comme indiqué dans le document REMPEC/WG.56/INF.7.

27 **Les participants à la réunion seront invités** à prendre note des informations fournies et à examiner les propositions du Secrétariat formulées dans le document REMPEC/WG.56/3/4/Rev.1.

**Point 4 de l'ordre du jour : Pollution de l'atmosphère par les navires**

28 Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.56/4 fournissant des informations sur les derniers développements en lien avec la prévention de la pollution de l'atmosphère par les navires en mer Méditerranée.

29 Le Secrétariat fera en particulier référence à l'adoption des amendements à l'Annexe VI de MARPOL concernant la zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre et de particules de la mer Méditerranée (ECA SO<sub>x</sub> Med) lors de la 79<sup>e</sup> session du Comité de la protection du milieu marin (MEPC 79) de l'OMI (Londres, Royaume-Uni, 12-16 décembre 2022).

30 **Les participants à la réunion seront invités** à prendre note des informations fournies et à examiner les propositions formulées par le Secrétariat dans le document REMPEC/WG.56/4.

**Point 5 de l'ordre du jour : Introduction d'espèces non indigènes par les activités de navigation**

31 Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.56/5 qui fournit des informations sur le projet final de procédures régionales harmonisées pour la mise en œuvre uniforme de la Convention internationale de 2004 sur le contrôle et la gestion des eaux de ballast et des sédiments des navires (Convention BWB) en mer Méditerranée.

32 Dans sa présentation, le Secrétariat fera référence aux :

- .1 rapport de la réunion régionale des experts sur l'harmonisation des procédures en Méditerranée conformément à la Convention BWB (Kappara, Malte, 22-23 mars 2023), tel qu'il figure en Appendice au document REMPEC/WG.56/INF.5 ;
- .2 bref aperçu de l'état d'avancement de l'harmonisation des mesures de gestion des eaux de ballast (BWB) préparé par le REMPEC, tel qu'il figure en Annexe au document REMPEC/WG.56/INF.8 ; et
- .3 projet de Plan d'action mis à jour relatif aux introductions d'espèces et aux espèces envahissantes en mer Méditerranée préparé par le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (SPA / RAC) et convenu par les participants à la seizième réunion des points focaux thématiques pour les Aires Spécialement Protégées et la Diversité Biologique (ASP / DB) (Malte, 22-24 mai 2023), tel qu'il figure en Appendice au document REMPEC/WG.56/INF.9.

33 **Les participants à la réunion seront invités** à prendre note des informations fournies, à examiner les propositions formulées par le Secrétariat dans le document REMPEC/WG.56/5, ainsi qu'à examiner et valider le projet final de procédures régionales harmonisées pour la mise en œuvre uniforme de la Convention BWB en mer Méditerranée, tel qu'il figure en Annexe audit document, et à demander au Secrétariat de le soumettre pour approbation lors de la prochaine réunion des points focaux du PNUE / PAM.

---

<sup>2</sup> Directive 2008/56/CE du Parlement Européen et du Conseil du 17 juin 2008 établissant un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin (Directive-cadre Stratégie pour le milieu marin).

**Point 6 de l'ordre du jour : Activités et livrables du projet de programme de travail du PNUE / PAM pour l'exercice biennal 2024-2025, tels que proposés par le REMPEC**

34 Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.56/6 exposant les activités et livrables du projet de Programme de travail du PNUE / PAM pour l'exercice biennal 2024-2025, tels que proposés par le REMPEC, et expliquant la justification utilisée pour les préparer.

35 **Les participants à la réunion seront invités** à prendre note des informations fournies ainsi qu'à examiner, discuter, et convenir des activités et livrables du projet de Programme de travail du PNUE / PAM pour l'exercice biennal 2024-2025, tels que proposés par le REMPEC, qui figurent en Annexe au document REMPEC/WG.56/6, avant leur soumission pour approbation par la prochaine réunion des points focaux du PNUE / PAM et pour adoption par la CdP 23, le cas échéant.

**Point 7 de l'ordre du jour : Questions diverses**

36 **Les participants à la réunion seront invités** à se saisir de toute autre question pertinente pouvant être soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

37 Au titre de ce point de l'ordre du jour, les organisations qui souhaitent fournir de brèves informations sur leurs activités susceptibles d'intéresser les participants à la réunion auront également la possibilité de le faire.

38 En particulier, la représentante de la France fera une présentation du document REMPEC/WG.56/INF.10 concernant le projet IRA-MAR – Improving the Integrated Response to pollution Accident at sea and chemical risk in port (*Renforcement de la coopération pour la lutte contre les pollutions en mer et les risques chimiques dans les ports*) – Avancement du projet.

39 Le représentant de la Sea Alarm Foundation fera également une présentation du document REMPEC/WG.56/INF.11 sur les développements internationaux en matière de préparation et réponse en matière d'espèces sauvages mazoutées.

**Point 8 de l'ordre du jour : Adoption des conclusions et recommandations**

40 Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Rapporteur présentera le projet de conclusions et recommandations, qui découlera des discussions pendant la réunion, tel qu'il figure dans le document REMPEC/WG.56/WP.1.

41 **Les participants à la réunion seront invités** à examiner, modifier, le cas échéant, et adopter les conclusions et recommandations de la réunion.

42 Le rapport de la réunion sera préparé par le Secrétariat et distribué après la réunion.

**Clôture de la réunion**

43 La réunion devrait être clôturée par le Président le jeudi 15 juin 2023 à 16 h 30.

\*\*\*\*\*





**Annexe**  
**Projet d'emploi du temps**



<b>Jour 1 – mardi 13 juin 2023</b>		
8 h 30 – 9 h	<i>Inscription des participants</i>	
9 h – 9 h 30	Ouverture de la réunion	
9 h 30 – 10 h	Point 1 de l'ordre du jour	Adoption de l'ordre du jour
10 h – 10 h 30	Point 2 de l'ordre du jour	Rapport d'avancement sur les activités du REMPEC depuis la quatorzième réunion des correspondants du REMPEC
10 h 30 – 11 h	<i>Pause-café</i>	
11 h – 12 h 30	Point 4 de l'ordre du jour	Pollution de l'atmosphère par les navires
12 h 30 – 14 h	<i>Déjeuner</i>	
14 h – 15 h 30	Point 5 de l'ordre du jour	Introduction d'espèces non indigènes par les activités de navigation
15 h 30 – 16 h	<i>Pause-café</i>	
16 h – 17 h	Point 3 de l'ordre du jour	Pollution illégale et accidentelle par les hydrocarbures et les SNPD des navires <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet final de procès-verbal commun d'observation / de constatation de pollution en mer par les hydrocarbures</li> </ul>

<b>Jour 2 – mercredi 14 juin 2023</b>		
9 h – 10 h	Point 3 de l'ordre du jour (suite)	Pollution illégale et accidentelle par les hydrocarbures et les SNPD des navires <ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe de travail technique méditerranéen (MTWG) et activités connexes</li> </ul>
10 h – 10 h 30	Point 3 de l'ordre du jour (suite)	Pollution illégale et accidentelle par les hydrocarbures et les SNPD des navires <ul style="list-style-type: none"> <li>• Unité d'assistance méditerranéenne (UAM) et activités connexes</li> </ul>
10 h 30 – 11 h	<i>Pause-café</i>	
11 h – 12 h 30	Point 3 de l'ordre du jour (suite)	Pollution illégale et accidentelle par les hydrocarbures et les SNPD des navires <ul style="list-style-type: none"> <li>• Partage des données, suivi et communication de l'information</li> </ul>
12 h 30 – 14 h	<i>Déjeuner</i>	
14 h – 15 h 30	Point 6 de l'ordre du jour	Activités et livrables du projet de programme de travail du PNUE / PAM pour l'exercice biennal 2024-2025, tels que proposés par le REMPEC
15 h 30 – 16 h	<i>Pause-café</i>	
16 h – 17 h	Point 7 de l'ordre du jour	Questions diverses

<b>Jour 3 – jeudi 15 juin 2023</b>		
12 h 30 – 14 h	<i>Déjeuner</i>	
14 h – 15 h 30	Point 8 de l'ordre du jour	Adoption des conclusions et recommandations
15 h 30 – 16 h	<i>Pause-café</i>	
16 h – 16 h 30	Clôture de la réunion	